
**Textiles — Essais de solidité des
teintures —**

Partie B02:

Solidité des teintures à la lumière artificielle:
Lampe à arc au xénon

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Textiles — Tests for colour fastness —

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/16206ffc-178e-491a-8e63-b7d5c1cf/e60/iso-105-b02-1994-amd-1-1998>

Part B02: Colour fastness to artificial light: Xenon arc fading lamp test

AMENDMENT 1



Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'Amendement 1 à l'ISO 105-B02:1994 a été élaboré par le comité technique ISO/TC 38, *Textiles*, sous-comité SC 1, *Essais des textiles colorés et des colorants*.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 105-B02:1994/Amd 1:1998](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/16206ffc-178e-491a-8e63-b7d5c1cf7eb0/iso-105-b02-1994-amd-1-1998)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/16206ffc-178e-491a-8e63-b7d5c1cf7eb0/iso-105-b02-1994-amd-1-1998>

© ISO 1998

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse
Internet iso@iso.ch

Imprimé en Suisse

Textiles — Essais de solidité des teintures —

Partie B02:

Solidité des teintures à la lumière artificielle: Lampe à arc au xénon

AMENDEMENT 1

Page 2

4.1 Références

Après la première phrase, ajouter:

La relation entre les références 1 à 8 et L2 à L9 établie par la méthode est approximative. En comparant les résultats des essais utilisant les deux types de références, il convient de garder à l'esprit que des différences dans les caractéristiques de dégradation peuvent exister.

4.1.2

Après le premier alinéa, ajouter l'alinéa suivant :

Les informations figurant dans l'Annexe D sont destinées à illustrer les rapports entre chacune des références de laine teinte en bleu après exposition à des quantités fixes d'énergie de rayonnement. Un récapitulatif détaillé des résultats d'essai figure dans le document ISO/TC 38//SC 1/N993.

Page 5

Après 6.1, ajouter l'alinéa suivant :

Pour ces conditions, utiliser les références 1 à 8 mentionnées en 4.1.1.

Après 6.2, ajouter l'alinéa suivant :

Pour ces conditions, utiliser les références L2 à L9 mentionnées en 4.1.2.

Page 7

7.2.1 Méthode 1

7.2.1.1 Remplacer le texte existant par ce qui suit :

7.2.1.1 Disposer l'éprouvette à soumettre à essai et les références comme illustré à la figure 2, avec un cache opaque AB en travers du tiers central de l'éprouvette et des références. Exposer à la lumière de la lampe à arc au xénon dans les conditions indiquées en 6.1 ou 6.2. Suivre l'action de l'exposition en retirant le cache et en examinant fréquemment l'éprouvette jusqu'à ce que le contraste entre la partie exposée et la partie non exposée de l'éprouvette soit égal au degré 4 de l'échelle de gris. Recouvrir un deuxième tiers de l'éprouvette et des références avec un deuxième cache (CD à la figure 2). À ce stade, il convient de vérifier

s'il existe une possibilité de phototropie (voir l'ISO 105-B05). Pour les textiles blancs (traités par azurage optique ou blanchiment), poursuivre en utilisant le mode opératoire décrit en 7.2.1.4.

7.2.1.2 Supprimer le texte existant (repris en 7.2.1.1).

7.2.1.3 Renommer en 7.2.1.2.

7.2.1.4 Renommer en 7.2.1.3.

7.2.1.5 Renommer en 7.2.1.4.

7.2.2 Méthode 2

7.2.2.2 à 7.2.2.4 Remplacer le texte existant par ce qui suit:

7.2.2.2 Disposer les éprouvettes à soumettre à essai et les références comme illustré à la figure 3, les caches A'B' et AB couvrant entre un cinquième et un quart de la longueur totale de chaque éprouvette et référence. Exposer à la lumière, dans les conditions indiquées en 6.1 ou 6.2. Suivre l'action de l'exposition en retirant le cache AB et en examinant fréquemment les références. Lorsque la dégradation de la référence 2 peut être perçue comme étant égale au degré 3 de l'échelle de gris, ou celle de la référence L2 comme étant égale au degré 4, examiner les éprouvettes et coter la solidité des teintures en comparant leurs dégradations à celles des références 1, 2 et 3 ou L2. (Cela constitue l'évaluation préliminaire de la solidité des teintures.) À ce stade, il convient de vérifier s'il existe une possibilité de phototropie (voir l'ISO 105-B05).

7.2.2.3 Replacer le cache AB exactement dans la même position et poursuivre l'exposition jusqu'à ce que la dégradation de référence 4 ou L3 soit perçue comme égale au degré 4 de l'échelle de gris; à ce moment, fixer un cache supplémentaire CD dans la position illustrée à la figure 3, à cheval sur le premier cache AB.

7.2.2.4 Poursuivre l'exposition jusqu'à ce que la dégradation de la référence 6 ou L4 soit perçue comme égale au degré 4 de l'échelle de gris; fixer alors le cache final EF dans la position illustrée à la figure 3, les deux autres caches restant en place.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/16206ffc-178e-491a-8e63-b7d5c1cf7eb0/iso-105-b02-1994-amd-1-1998>

Page 9

8.5 Remplacer le texte existant par ce qui suit:

8.5 Si la solidité des teintures est égale ou supérieure à 4 ou à L3, l'évaluation préliminaire (voir 7.2.2.2) devient significative; si cette évaluation préliminaire est égale à 3 ou à L2, elle doit être indiquée entre parenthèses dans la cotation. Par exemple, un indice de 6(3) signifie que l'éprouvette a changé très légèrement lorsque la référence 3 a juste commencé à se dégrader, mais qu'en continuant l'exposition, la résistance à la lumière est égale à celle de la référence 6.

Page 17 (nouvelle)

Ajouter l'annexe D figurant sur la page ci-contre.

Annexe D (informative)

Équivalents d'exposition à la lumière pour les références de laine teinte en bleu L2 à L9 ¹⁾

Référence de laine teinte en bleu	Xénon uniquement	
	à 420 nm kJ/m ²	de 300 nm à 400 nm kJ/m ²
L2	21	864
L3	43	1728
L4	85 ²⁾	3456
L5	170	6912
L6	340 ²⁾	13824
L7	680	27648
L8	1360	55296
L9	2720	110592

1) Pour les modifications de couleur du degré 4 de l'échelle de gris.
2) Vérifié expérimentalement. Toutes les autres valeurs sont calculées.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/16206ffc-178e-491a-8e63-b7d5c1cf7eb0/iso-105-b02-1994-amd-1-1998>
 (standards.iteh.ai)

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 105-B02:1994/Amd 1:1998](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/16206ffc-178e-491a-8e63-b7d5c1cf7eb0/iso-105-b02-1994-amd-1-1998)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/16206ffc-178e-491a-8e63-b7d5c1cf7eb0/iso-105-b02-1994-amd-1-1998>

ICS 59.080.01

Descripteurs: textiles, matière teignante, essai, essai à la lumière du jour, essai à la lumière artificielle, détermination, solidité de la couleur.

Prix basé sur 3 pages
